

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 SEPTEMBRE 2004

*L'an deux mille quatre et le seize septembre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

*Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs MAURY, COT, Mlle TEMPESTA, Mme LIBRET-LAUTARD, Mrs LACOMBE, FOURNIE, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, Mme DELETTRE, Mr SEGALA, Mme FAUP, Mr BENAC.*

*Etaient absents excusés : Mr CLAUDE, Mmes LIBERATI, MARCHET, Mrs ORMIERES, TEBANI, Mlle CAMBUS.*

*Etait absent : Mr BARRAU.*

*Mme LIBRET-LAUTARD a été élue secrétaire.*

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction des précédents comptes-rendus.

Monsieur Lacombe fait remarquer qu'il est porté comme absent à la séance du 15 juillet 2004 alors qu'il était présent.

Après cette observation, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

### 1. Approbation de la charte et du périmètre du Pays du Sud Toulousain.

Monsieur le Maire expose que :

- vu la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, articles 95 et suivants relatifs aux « Pays » et précisant que les communes ou établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés doivent approuver la charte de développement du pays et son périmètre ;

- vu la délibération de l'assemblée générale portant constitution de l'association de préfiguration intitulée « association du pays des 5 vallées du sud toulousain » en date du 11 mars 2003 et approuvant les statuts ;

- vu la délibération générale extraordinaire en date du 24 juin portant modification du nom de l'association désormais intitulée « Pays du Sud Toulousain » et approuvant l'adhésion en tant que telle de la communauté de communes « Lèze-Ariège-Garonne » ;

- vu la constitution du Conseil de Développement du territoire en date du 4 février 2004 et dont les membres ont été associés à la réalisation de la charte du Pays ;

- vu le périmètre composé des communes et communautés de communes dont la liste est annexée à la présente (annexe A) ;

- vu la charte de développement du Pays du Sud Toulousain, il est nécessaire d'approuver la charte de développement et son périmètre.

Monsieur le Maire rappelle que les principaux objectifs de la charte portent sur :

- ☼ un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes sur le « pays »

- ☼ la création d'activité, l'emploi et la formation

- ☼ l'accueil des populations au service du lien social

\*un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale

\*l'animation territoriale et la communication comme facteur de cohésion et de développement.

Monsieur Bros regrette qu'aucun débat n'ait jamais eu lieu concernant le pays et souhaite organiser un Conseil Municipal spécial à ce sujet.

Monsieur Bros précise que la problématique essentielle est celle d'une région rurale confrontée à l'étalement de l'aire urbaine.

Monsieur Bros éclaire le Conseil Municipal sur les principaux objectifs de la charte.

Le 1<sup>er</sup> objectif ( un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes sur le « Pays ») se concrétisera par la recherche d'un équilibre entre l'espace agricole et le résidentiel, par l'anticipation des besoins d'accueil de population, d'activités, par la mise en place de PLU...

Le 2<sup>ème</sup> objectif (la création d'activité, l'emploi et la formation) fera l'objet de mesures telles que le renforcement des 3 principaux pôles économiques (Carbonne, Auterive et Cazères), la mise en place d'un dispositif d'animation et de coordination des politiques économiques, le renforcement des filières économiques porteuses...

En ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> objectif relatif à l'accueil des populations au service du lien social, celui-ci suivra les axes suivants : accès au logement pour tous, anticipation des besoins de services aux personnes âgées et à la petite enfance...

Mme Grandet demande une précision sur la « contrainte » d'être fédéré par un Pays.

Monsieur le Maire répond que les contrats de pays remplaceront les contrats de terroir et qu'ils seront conditionnés par l'appartenance à un Pays.

Monsieur Bénac indique qu'en théorie il y a une volonté unanime de préserver notre cadre de vie mais en pratique le SCOT toulousain est très influent.

Monsieur Bénac prend l'exemple du Pays qui souhait renforcer économiquement les centres bourg alors que la Communauté de Communes a donné un avis favorable à l'implantation de petites zones industrielles dans les petites communes.

Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes a fait preuve de pragmatisme et que ces zones n'obtiendront aucune aide de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) regroupe environ 340 communes qui sont sous l'attraction de Toulouse ; nous devons délibérer pour savoir si nous voulons un SCOT en pétales ou un SCOT unique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la charte de développement et son périmètre.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Projet de construction d'une nouvelle piscine.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une décision soit prise sur le choix du site de la future piscine municipale ; une demande d'aide à la programmation sera faite auprès du CAUE.

Madame Levasseur regrette le peu de fréquentation de la piscine.

Monsieur le Maire pense que notre piscine ne séduit plus le public ; il attend les chiffres concernant la fréquentation des piscines voisines.

Monsieur Bros pense que le fait de dire depuis quelques années que notre piscine est obsolète explique peut être la désaffection des usagers ; celle-ci ne signifie pas que nous n'avons pas besoin d'une telle installation.

Monsieur Bénac pense qu'au vu de l'importance de l'investissement les statistiques des piscines voisines seront utiles à la réflexion.

Monsieur le Maire indique qu'une ébauche de réflexion est entamée à la Communauté de Communes ; le constat premier semble être que les communes souhaitent conserver leur piscine d'été même si l'idée d'une piscine couverte intercommunale n'est pas écartée.

Monsieur le Maire rappelle qu'une piscine couverte coûte très cher en fonctionnement surtout si on choisit de l'ouvrir au maximum.

Monsieur Turrel rappelle qu'il y a l'impact d'Aqualudia à Muret qui explique la baisse de fréquentation de la piscine peu attractive que nous avons actuellement.

Monsieur Turrel ajoute que le site du Bois de Castres permettra d'attirer les jeunes et de donner une dimension d'ouverture.

Monsieur le Maire espère que le Pays contribue à financer une piscine couverte sur 5 cantons.

Monsieur le Maire rappelle les 2 sites proposés au vote : le Bois de Castres et le site actuel en annexant le terrain de sport.

Monsieur Contreras alerte les conseillers municipaux sur les difficultés de circulation aux abords du site actuel.

Monsieur Fournié revient sur le choix du produit ; la fréquentation induit un coût de fonctionnement. Il s'inquiète sur le partage de la fréquentation si d'autres communes créent un site comparable au nôtre.

Monsieur le Maire répond que Montesquieu se contente de rénover sa piscine existante.

Monsieur Lacombe craint que le site du Bois de Castres ne soit perturbé par l'implantation d'une nouvelle piscine.

Madame Bouffartigue aurait souhaité 2 argumentaires opposant les 2 sites.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que si le choix se porte sur le site actuel, les investissements faits sur le terrain de sport (vestiaires...) seraient réduits à néant.

Monsieur Bros rappelle que le site du Bois de Castres a été créé pour que les gens en profitent ; il est actuellement sous-utilisé.

Monsieur Turrel pense que cette discussion préfigure des débats et de leur nécessité dans le cadre du PLU.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le choix du site.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour l'implantation de la nouvelle piscine au Bois de Castres (5 abstentions ; un contre).

### **3. Demande de garantie de l'OPDHLM : 3<sup>ème</sup> tranche du Claous**

Monsieur le Maire indique que chaque opération de construction de HLM implique de la part de l'OPDHLM de contracter des emprunts. Jusqu'à présent le Conseil Général se portait garant pour la totalité des emprunts réalisés par l'OPDHLM.

Monsieur le Maire explique que depuis le mois de septembre 2003, le Conseil Général ne garantit plus les prêts CDC et CIL qu'à hauteur de 70 %. Les 30 % supplémentaires sont à la charge de la collectivité d'implantation.

Aussi Monsieur le Maire fait part de la demande de l'OPDHLM afin que la commune garantisse les prêts CIL à hauteur de 30 %.

Les prêts CIL concernés sont les suivants :

- Prêt 10 % Taux 1 %- durée 25 ans- sans différé- montant de 53 357.16 € soit une garantie de 16 007.14 €.

- Prêt Concours privilégié Taux 1.50 %- durée 39 ans- différé de 35 ans- montant de 152 449.02 € soit une garantie de 45 734.70 €.

Monsieur le Maire regrette que l'on n'ait pas été prévenu avant et rappelle que par cette garantie les communes marquent leur volonté de vouloir des HLM.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette demande de garantie d'un montant total de 61 741.84 €.



Total HT	150 700 €
TVA 19.6 %	29 537.20 €
Total TTC	180 237.20 €

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **8. Transfert de crédits.**

Monsieur le Maire indique que des achats (signalisation de sécurité) initialement prévus en fonctionnement peuvent être transférés en investissement. Cet achat peut être imputé au compte 2188 qui n'est pas approvisionné.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à un transfert de crédit du chapitre 23-compte 2315 au chapitre 21-compte 2188 pour un montant de 1055.51€ HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 1991 qui fixe la durée d'amortissement des biens en ajoutant une durée d'amortissement d'un an pour les signalisations de sécurité.

Adopté à l'unanimité.

### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :**

#### **9. Programmation 2005 : Assainissement.**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal les possibilités d'inscription de la commune sur le programme 2005. Les travaux concerneraient le remplacement du pont clarificateur de la station d'épuration et les réseaux rue Lamartine et rue des Chênes.

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
<b>Subvention département</b>	84 300 €	<b>Réseaux collecteurs</b>	
<b>Emprunt</b>	230 700 €	Travaux HT	216 000 €
<b>Fonds propres</b>	61 740 €	Honoraires	26 000€
		<b>Station d'épuration</b>	
		Travaux HT	65 000
		Honoraires, imprévus	8 000
		<b>TOTAL HT</b>	<b>315 000 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>376 740 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>376 740 €</b>

Monsieur le maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Contreras précise que les travaux sur la station d'épuration commenceront début 2005. En ce qui concerne la réhabilitation du réseau, Monsieur Contreras indique que tous les travaux ont été réalisés ; seuls quelques travaux en régie restent à faire .Les travaux réalisés par les particuliers seront contrôlés.

#### **10. Extension du réseau d'assainissement : Marché de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté le paiement d'une PRE pour le lotissement « Les Jardins de Garonne ». Il est désormais nécessaire de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur l'avenue Aristide Briand jusqu'à ce lotissement (tranche ferme).

Monsieur le Maire explique qu'une tranche conditionnelle est prévue et cela en fonction des décisions qui seront prises concernant le projet immobilier de la Terrasse.

Le cabinet Arragon a été mandaté pour cette mission de maîtrise d'œuvre.

La proposition du maître d'œuvre est la suivante :

Tranche ferme	12 700 € HT
Tranche conditionnelle	14 100 € HT
Total	26 800 € HT

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

#### **11. Amortissement de travaux.**

Monsieur le Maire indique que des travaux de mise à niveau de regards ont eu lieu suite à des travaux d'enrobé. Le montant des travaux s'élève à 1873 € HT.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux sur un an.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la visite des gravières de la SAS Boué aura lieu le **2 octobre 2004** à 10 heures.

#### **Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.**

\* Marché pour les travaux de desserte en gaz du lotissement du Logis.

Après consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, c'est l'entreprise ETDE qui a été retenue pour un montant de 30 493.22 € TTC.

\* Contrat d'étude de faisabilité géotechnique concernant la crèche.

C'est la SA Fugro géotechnique qui a été retenu pour un montant de 1795.79 € TTC.

\* Marché pour les travaux d'électricité suite à l'élargissement des chemins de Balas et Las Peyrères.

Une commande a été faite auprès d'EDF pour un montant de 4924.70 € TTC pour le chemin de Balas et 11 445.78 € TTC pour le chemin de Las Peyrères.

**Questions diverses :**

#### **1. Vente CORUDO.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain de la ZI de Naudon a été vendu à Corudo : 11200 m<sup>2</sup> x 4.57 € soit 51 184 €.

Monsieur le Maire indique que les parties se sont entendues sur un nouveau prix de 51 223 € suite à une erreur dans la rédaction de l'acte notarié.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre le terrain à ce nouveau prix.

Adopté à l'unanimité.

Madame Bouffartigue rappelle qu'une association de défense de l'agriculture biologique et traditionnelle s'est créée à Bax et cela suite à la prise d'un arrêté anti-OGM.

Madame Bouffartigue pense que deux raisons justifieraient notre adhésion : notre préoccupation pour tout ce qui touche le développement durable et par solidarité avec les communes ayant pris ces arrêtés.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a adhéré à cette association.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité moins une abstention pour cette adhésion dont le coût est de 50 euros.

Monsieur Bénac est étonné que le NETTO sorte dans le rond-point. Monsieur Bros indique qu'il avait refusé cette sortie et avait proposé une sortie sur l'impasse du Baqué.

Monsieur Bénac indique que le quartier du Claous compte beaucoup d'animaux domestiques et qu'il n'y a pas de bacs pour les déjections.

Monsieur le Maire répond que la plupart des habitants sont en pavillonnaire ; les animaux n'ont donc pas à sortir pour faire leurs besoins.

Séance levée à 23 heures.